



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/06/07 PROCES VERBAL

Le onze juin deux mille sept, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le premier juin deux mille sept, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 13

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Présents :

- *Eyguians* : Jacques ROUY (suppléant de Monique ROUY), Philippe ROUX
- *Laragne-Montéglin* : Henriette MARTINEZ, Michel JOANNET, Christian DECORY, Pierre SEINTURIER (suppléant de Roger BANCELIN)
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Claude MORHET
- *Le Poët* : Pierre FAY, Anicq LECOCQ
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* :
- *Ventavon* : Roger BOURG, Roger FEBVRE

Absents non représentés : Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Edmond POLDER

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 04/05/07 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Achat de composteurs individuels et fixation du prix de vente aux particuliers
- Avenant aux contrats de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Location des garages de la CCL
- Budget annexe des déchets ménagers / virement de crédits
- Cotisation à HAD / année 2007
- Relais Services Publics / demande de subvention
- Développement du service de mise en relation employeurs-demandeurs d'emploi / demande de subventions
- Développement des ateliers collectifs en direction du public de l'Espace Emploi / demande de subventions
- Création d'un pôle d'appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises / demande de subventions
- Suppression d'un emploi en Contrat d'Avenir
- Questions diverses

La Présidente propose en début de séance d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Création d'un emploi saisonnier d'agent technique
- Attribution de subvention

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

→ Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1) Achat de composteurs individuels et fixation du prix de vente aux particuliers

Par délibération en date du 7 décembre 2006, le Conseil Communautaire a décidé de lancer une opération de sensibilisation au compostage individuel sur le territoire de la CCL. Cette opération passe par un plan de communication et par l'achat de composteurs destinés aux particuliers.

5 fournisseurs (Ecovert Environnement, Agec, Fabrique des Gavottes, FM Développement et Beauvais Diffusion) ont répondu à la consultation lancée par la Communauté de Communes pour l'achat de 600 composteurs.

Après analyse, il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères définis dans le cadre de la consultation (prix, valeur technique et délais de livraison) a été proposée par Ecovert Environnement.

L'opération est subventionnée par l'ADEME, la Région PACA et le Département des Hautes-Alpes. Le plan de financement prévoit une participation des particuliers.

Compte tenu des subventions obtenues, la Présidente propose de fixer le prix de vente d'un composteur à 10 €.

Le Conseil Communautaire :

- décide de retenir l'offre de Ecovert Environnement et autorise la Présidente à signer un contrat avec cette entreprise pour l'achat de 600 composteurs individuels ;
- approuve la vente des composteurs aux particuliers au prix de 10 € ;
- précise que ces recettes seront encaissées sur le budget annexe des déchets ménagers et assimilés

2) Avenant aux contrats de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le contrat de collecte et transport des ordures ménagères qui lie la CCL à l'entreprise SGEA arrivera à son terme le 31 juillet 2007. Il en est de même pour le contrat relatif au traitement des déchets ménagers qui lie la CCL et l'entreprise Alpes Assainissement.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à prolonger ces contrats par la signature d'un avenant d'une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2007, conformément aux dispositions prévues à l'article 3 du CCAP et au chapitre 1.3 du CCTP.

3) Location des garages de la CCL

Le contrat de location des garages de la CCL à l'entreprise SGEA arrivera à son terme le 31/07/07. Le Conseil Communautaire décide de reconduire ce contrat du 01/08/07 au 31/07/08 au prix de 9.000 €, et autorise la Présidente à signer l'avenant n° 15 correspondant à cette reconduction.

4) Budget annexe des déchets ménagers / virement de crédits

Le Conseil Communautaire approuve le virement de crédits ci-dessous au titre du budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

- Art. 654 (pertes sur créances irrécouvrables) : augmentation de crédits de 1.120 €
- Art. 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : diminution de crédits de 1.120 €

5) Cotisation à HAD / année 2007

Pour 2007, le Conseil Communautaire décide de verser une cotisation de 100 € à l'association Hautes-Alpes Développement à laquelle adhère la CCL.

6) Relais Services Publics / demande de subvention

L'Espace Emploi Formation du Laragnais a été labellisé « Relais de Services Publics » suite à la signature d'une convention avec l'Etat et les différents organismes partenaires du secteur de l'emploi et du secteur social. Pour l'année 2007, le budget prévisionnel de fonctionnement du Relais de Services Publics s'élève à 66.578 €.

Le Conseil Communautaire sollicite de M. le Préfet l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 € au titre du FNADT pour l'année 2007.

7) Développement du service de mise en relation employeurs-demandeurs d'emploi / demande de subventions

La Présidente indique qu'il serait souhaitable de renforcer les actions conduites par l'Espace Emploi Formation / Relais de Services Publics en développant et maintenant le service de mise en relation employeurs – demandeurs d'emploi. Il s'agit de centraliser les offres et les demandes d'emploi au niveau local afin de faciliter la mise en relation, proposer un service de qualité (référant unique pour le 1^{er} accueil) et évaluer les besoins du territoire à partir des difficultés rencontrées (être force de proposition).

Le coût de cette action est estimé à 11.765 € TTC sur 1 an.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

- | | | |
|-------------------------------------|---|---------|
| • Etat (DDR 2 ^{ième} part) | } | 9.412 € |
| • Région | | |
| • Département | | |
| • Autofinancement : | | 2.353 € |

Le Conseil Communautaire approuve le projet de développement du service de mise en relation employeurs – demandeurs d'emploi dans le cadre de l'Espace Emploi Formation et sollicite des subventions de l'Etat (au titre de la DDR 2^{ième} part), de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes pour la mise en œuvre de cette opération.

8) Développement des ateliers collectifs en direction du public de l'Espace Emploi / demande de subventions

Des ateliers collectifs (ateliers d'orientation professionnelle, ateliers d'aide à l'élaboration d'outils nécessaires à la recherche d'emploi, ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise, ateliers d'information sur des thématiques diverses) ont été mis en place à

l'Espace Emploi Formation / Relais de Services Publics. La Présidente propose de favoriser le développement et le maintien de ces ateliers qui répondent à un réel besoin.

Le coût de cette action est estimé à 7.530 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

- | | | |
|-------------------------------------|---|---------|
| • Etat (DDR 2 ^{ième} part) | } | 6.024 € |
| • Région | | |
| • Département : | | |
| • Autofinancement : | | 1.506 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le projet de développement des ateliers collectifs en direction des publics de l'Espace Emploi Formation / Relais Services Publics et sollicite des subventions de l'Etat (au titre de la DDR 2^{ième} part), de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes pour la réalisation de cette opération.

9) Création d'un pôle d'appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises / demande de subventions

La Présidente indique qu'il serait souhaitable de renforcer les actions conduites par l'Espace Emploi Formation / Relais de Services Publics en mettant en place un pôle d'appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises. Cette action consiste à mettre à disposition des porteurs de projet un animateur compétent dans l'accompagnement à la création.

Le coût de cette action est estimé à 18.483 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est établi comme suit :

- | | | |
|-------------------------------------|---|----------|
| • Etat (DDR 2 ^{ième} part) | } | 14.786 € |
| • Région | | |
| • Département : | | |
| • Autofinancement : | | 3.697 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le projet de création d'un pôle d'appui à la création, la reprise et la transmission d'entreprises et sollicite des subventions de l'Etat (au titre de la DDR 2^{ième} part), de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes pour la réalisation de cette opération.

10) Suppression d'un emploi en Contrat d'Avenir

Par délibération en date du 4 mai 2006 le Conseil Communautaire avait créé un emploi en Contrat d'Avenir afin d'améliorer le fonctionnement de la déchetterie.

Etant donné que cet emploi est désormais vacant et qu'il n'est actuellement plus nécessaire au bon fonctionnement du service, le Conseil Communautaire décide de le supprimer et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes.

11) Création d'un emploi saisonnier d'agent technique

La hausse de fréquentation de la déchetterie pendant l'été et l'automne entraîne une surcharge de travail pour le personnel technique, en sous effectif du fait des congés. La saison d'été est une période de travail très chargée pour le personnel technique impliqué dans l'installation du matériel intercommunal mis à disposition pour les différentes manifestations estivales.

Pour pallier ce manque d'effectif et dans l'attente du recrutement d'un nouvel adjoint technique, le Conseil Communautaire :

- décide de procéder à la création pour 6 mois à compter du 1^{ier} juillet 2007, d'un emploi saisonnier d'agent technique à temps complet d'une durée hebdomadaire de service de 35H00 (en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) ;
- décide de rémunérer cet emploi sur la base du 1^{ier} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ième} classe (indice brut 281 - indice majoré 281) ;
- vérifie que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera recruté, ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget principal de la CCL ;
- autorise la Présidente à signer le contrat de travail établi pour l'agent qui sera recruté.

12) Attribution de subvention

Le Conseil Communautaire décide d'accorder une subvention de 150 € à l'association « Les Randonneurs du Laragnais », qui effectue des travaux d'entretien des sentiers de randonnée de l'ensemble des communes de la CCL.

13) Questions diverses

→ Informations sur les marchés passés selon la procédure adaptée en application de la délibération du 22/12/04 :

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle a procédé à la signature du marché suivant :

⇒ Maintenance du parc d'extincteurs et des matériels de secours de la CCL : marché signé avec DESAUTEL pour un montant annuel de 108,25 € HT (soit 129,47 € TTC).

→ Création d'un emploi d'agent de maintenance informatique

M. Roger FEBVRE souhaite que la CCL crée un emploi d'agent de maintenance informatique en contrat aidé. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création de cet emploi. Des informations complémentaires seront prises par les services de la CCL concernant les contrats aidés et l'éligibilité à ce type de contrats de la personne pressentie pour occuper le poste.

La délibération de création du poste sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil en fonction des réponses obtenues.

A Lazer, le

Les membres du Conseil Communautaire

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 14/06/07.

A Lazer, le